



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
16.02.2011 Bulletin 2011/07

(51) Int Cl.:
A47B 87/02 (2006.01) E06B 9/11 (2006.01)
A47B 87/00 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **10166517.2**

(22) Date de dépôt: **18.06.2010**

(84) Etats contractants désignés:
AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO PL PT RO SE SI SK SM TR
Etats d'extension désignés:
BA ME RS

(71) Demandeur: **Paperflow**
59260 Lezennes (FR)

(72) Inventeur: **Cousin, Benoît**
78770, Auteuil le Roy (FR)

(74) Mandataire: **Jaunez, Xavier et al**
Cabinet Boettcher
16, rue Médéric
75017 Paris (FR)

(30) Priorité: **12.08.2009 FR 0903934**

(54) **Meuble de rangement à module(s) superposable(s)**

(57) L'invention concerne un meuble de rangement, du type comportant une paroi inférieure (2) et une paroi supérieure (3), deux parois latérales (10), une paroi arrière de fond (7) et une face avant ouverte (4).

Conformément à l'invention, l'une au moins des parois latérales (10) est agencée sous la forme d'une cassette renfermant un rideau déformable (5) qui peut être tiré de la cassette ou rentré dans celle-ci, et la face externe de la paroi supérieure (3) présente une empreinte (3.3, 3.6) destinée soit à recevoir une plaque de finition

(9), en cas d'utilisation dudit meuble en un module unique, soit à constituer la paroi inférieure (2) d'un meuble analogue (1) disposé directement sur le premier, en cas d'utilisation dudit meuble en au moins deux modules superposés, la paroi supérieure (3) dudit meuble présentant inférieurement des premiers moyens de fixation rapide aux parois latérales (10), et supérieurement des seconds moyens identiques de fixation rapide aux parois latérales (10) du meuble éventuellement superposé, lesdits seconds moyens identiques faisant partie de l'empreinte (3.3) de la face externe de ladite paroi supérieure.

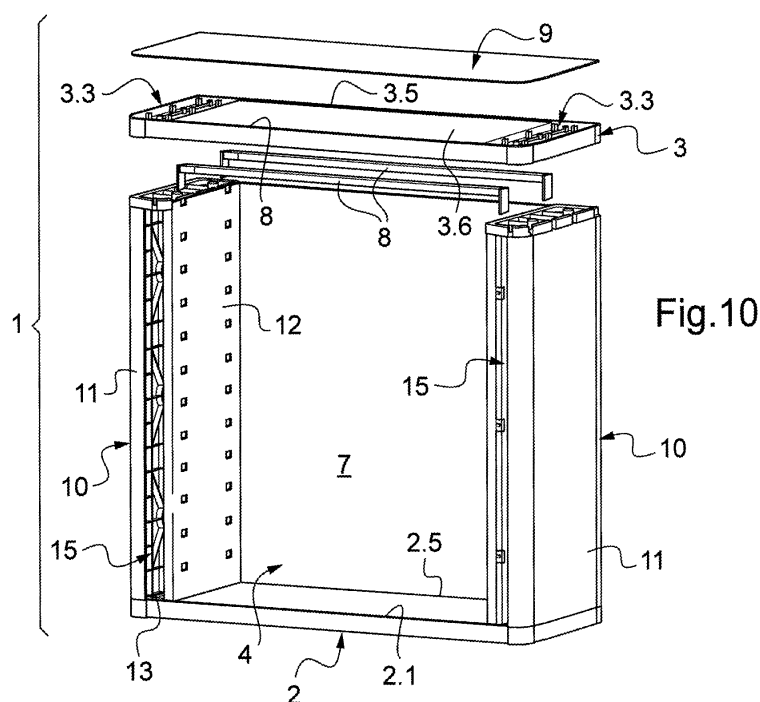


Fig.10

Description

[0001] La présente invention concerne un meuble de rangement, du type comportant une paroi inférieure et une paroi supérieure, deux parois latérales, une paroi arrière de fond et une face avant ouverte, ainsi qu'un rideau déformable de fermeture, en une ou deux parties, coulissant dans des glissières en vis-à-vis.

ARRIERE PLAN DE L'INVENTION

[0002] Le terme « rideau déformable » utilisé présentement doit être compris dans son acception la plus large, englobant naturellement les rideaux articulés ou à lames, mais aussi tous types de rideaux souples ou flexibles, aptes à se déformer pour que leur profil suive une courbe particulière, tout en présentant une raideur suffisante pour que leurs bords suivent les chemins de glissement associés et défini par les glissières en vis-à-vis.

[0003] On connaît des meubles de rangement à rideau (x) déformable(s) s'étendant dans un plan vertical ou dans un plan horizontal.

[0004] On pourra par exemple se référer aux documents EP- 1 975 366 A1, EP-1 426 547 A1, et EP-1 275 812 A1 de la demanderesse.

[0005] On pourra également se référer à divers documents qui illustrent la superposition d'éléments de rangement, à savoir les documents FR-2 873 272 A1, WO-92/05724 A1, US-2004/164653 A1, GB-1 201 500 A et GB-2 203 631 A. Il convient de noter qu'il ne s'agit pas d'ensembles à rideau déformable de fermeture, mais d'ensembles à tiroirs ou à clapets.

[0006] Pour l'arrière-plan technologique, on pourra également se référer aux documents US-2,094,940 A, US-5,823,645 A, US-3,135,544 A, FR-2 926 193 A1, FR-422 623 A, GB-877 222 A et DE-802 528 C.

[0007] Au fil du temps, les matériaux utilisés pour constituer de tels meubles de rangement évoluent de plus en plus, avec un remplacement progressif des composants métalliques par des composants en matière plastique moins onéreux et plus légers.

[0008] En outre, on rencontre maintenant un besoin de disposer de meubles de rangement qui sont disponibles sur le marché sous forme de kit à monter soi même in situ.

[0009] La conception des meubles de rangement connus apparaît très contraignante lorsque l'on souhaite organiser un empilement d'au moins deux modules de rangement l'un sur l'autre. En effet, lorsqu'un utilisateur veut superposer deux meubles de rangement déjà montés pour éviter les contraintes d'encombrement inhérentes à un meuble unique de hauteur double, il est obligé d'organiser la fixation du module supérieur sur le module inférieur, et ce au détriment de la hauteur totale du meuble au regard de l'espace de rangement.

[0010] L'homme de métier est ainsi confronté à un premier type d'inconvénient constitué par la difficulté d'organiser la superposition d'au moins deux modules de

rangement, sans compliquer le montage, et sans générer une hauteur en excès inutilisable pour le rangement.

[0011] Subsidiairement, dans le cadre de meubles de rangement à rideau(x) de fermeture, il faut bien reconnaître que le montage est par ailleurs délicat et fastidieux, en requérant en général deux personnes, et l'utilisation d'outils de vissage et/ou de serrage.

[0012] L'homme de métier est donc aussi confronté à un deuxième type d'inconvénient constitué par le montage long, fastidieux, et délicat si l'on veut éviter le coincement d'un rideau de fermeture, allié à la nécessité d'utiliser des moyens de vissage ou de serrage requérant l'emploi d'outils adéquats. De plus, on s'est également aperçu que les opérations de montage ne sont pas exemptes de risques de se blesser par pincement ou coupure.

OBJET DE L'INVENTION

[0013] La présente invention a pour objet de concevoir un meuble de rangement dont la structure permet de remédier au premier inconvénient précité, c'est-à-dire favorisant une utilisation dudit meuble polyvalente en module unique ou en pluralité de modules superposés.

[0014] L'invention a également pour objet de concevoir un meuble de rangement dont la structure est parfaitement compatible avec une réalisation en kit, avec une possibilité de montage simple et rapide in situ par une seule personne, et ce sans requérir l'utilisation d'outils de vissage ou de serrage.

DEFINITION GENERALE DE L'INVENTION

[0015] Le problème technique précité est résolu conformément à l'invention grâce à un meuble de rangement, du type comportant une paroi inférieure et une paroi supérieure, deux parois latérales, une paroi arrière de fond et une face avant ouverte, ledit meuble de rangement étant remarquable en ce que l'une au moins des parois latérales est agencée sous la forme d'une cassette renfermant un rideau déformable qui peut être tiré de la cassette ou rentré dans celle-ci par coulissement dans des glissières superposées associées agencées à l'intérieur de ladite cassette, et en ce que la face externe de la paroi supérieure présente une empreinte destinée soit à recevoir une plaque de finition, en cas d'utilisation dudit meuble en un module unique, soit à constituer la paroi inférieure d'un meuble analogue disposé directement sur le premier, en cas d'utilisation dudit meuble en au moins deux modules superposés, la paroi supérieure dudit meuble présentant inférieurement des premiers moyens de fixation rapide aux parois latérales, et supérieurement des seconds moyens identiques de fixation rapide aux parois latérales du meuble éventuellement superposé, lesdits seconds moyens identiques faisant partie de l'empreinte de la face externe de ladite paroi supérieure.

[0016] Ainsi, la conception polyvalente de la paroi su-

périeure du meuble de rangement permet de s'adapter immédiatement à la situation en fonction du nombre de modules désiré par l'utilisateur. Cette conception polyvalente simplifie considérablement le montage, et évite en outre de générer une hauteur en excès inutile.

[0017] Avantageusement, les moyens de fixation, rapide sont des moyens d'encliquetage ne nécessitant aucun outil particulier.

[0018] De préférence encore, l'empreinte de la face externe de la paroi supérieure présente une zone centrale plane. En particulier, la plaque de finition repose sur la zone centrale plane de l'empreinte, et est solidarisée à celle-ci par un adhésif à double face.

[0019] Avantageusement enfin, en cas d'utilisation dudit meuble en au moins deux modules superposés, la paroi supérieure du module le plus élevé est équipé d'une plaque de finition.

[0020] D'autres caractéristiques et avantages de l'invention apparaîtront plus clairement à la lumière de la description qui va suivre et des dessins annexés, concernant un mode d'exécution particulier.

BREVE DESCRIPTION DES DESSINS

[0021] Il sera fait référence aux figures des dessins annexés où :

- la figure 1 illustre en perspective un meuble de rangement conforme à l'invention, comportant un double rideau déformable de fermeture, ici en position fermée ;
- les figures 2 et 3 sont deux vues en perspective d'une paroi latérale du meuble précité qui est agencée sous la forme d'une cassette renfermant un rideau déformable, ceci étant ici valable pour les deux parois latérales dudit meuble, ladite cassette étant illustrée à l'état pré-assemblé, et prête à être montée dans le cadre d'un montage dudit meuble fourni en kit ;
- les figures 4 et 5 sont deux vues éclatées de la cassette précitée, permettant de mieux distinguer les composants de la cassette des figures 2 et 3 ;
- les figures 6 et 7 illustrent en perspective l'agencement des parois inférieure et supérieure de la cassette précitée ;
- les figures 8 et 9 illustrent une vue de dessus et de dessous la paroi inférieure ou supérieure du meuble concerné ;
- la figure 10 illustre en vue éclatée le meuble de rangement complet, dans le cas d'une utilisation conforme à l'invention en un module unique ;
- la figure 11 illustre en perspective le montage d'un meuble de rangement du type précité, en cas d'utilisation conforme à l'invention en deux modules superposés, la paroi supérieure du module inférieur constituant en même temps la paroi inférieure du module supérieur ;

- la figure 12 illustre un détail à plus grande échelle de la figure 11, permettant de mieux distinguer l'empreinte de la face externe de la paroi supérieure du meuble ; et

- 5 - la figure 13 illustre en perspective un meuble de rangement à deux modules superposés, prêt à l'utilisation.

DESCRIPTION DETAILLEE DU MODE DE REALISATION PREFERE DE L'INVENTION

[0022] Sur la figure 1, on distingue un meuble de rangement conforme à l'invention, référencé 1, qui est du type comportant une paroi inférieure 2 et une paroi supérieure 3, deux parois latérales 10, une paroi arrière de fond 7 et une face avant ouverte (référencée 4 sur la figure 10), ainsi qu'un rideau déformable de fermeture 5, en une ou deux parties (en l'espèce en deux parties), coulissant dans des glissières en vis-à-vis.

- 10 **[0023]** Chaque rideau déformable de fermeture 5 se termine par un profilé rigide de bord 6 qui est associé à ses manipulations d'ouverture ou de fermeture, avec des organes de verrouillage par serrure 6.1 de type traditionnel.

- 25 **[0024]** Chaque rideau déformable de fermeture 5 est en réalité tiré d'une cassette 10 constituant en l'espèce chacune des parois latérales 10 du meuble de rangement 1.

- 30 **[0025]** En effet, et conformément à une première caractéristique de l'invention, il est prévu que l'une au moins des parois latérales du meuble de rangement 1 soit agencée sous la forme d'une cassette 10 renfermant un rideau déformable 5, la cassette 10 comportant deux parois d'extrémité opposées présentant chacune intérieurement une glissière en vue du coulisement du rideau déformable 5, ainsi qu'une fente 15 par laquelle ledit rideau déformable peut être tiré de la cassette 10 ou rentré dans celle-ci.

- 35 **[0026]** La caractéristique ci-dessus permet d'éviter le deuxième type d'inconvénient précité.

- 40 **[0027]** En l'espèce, ce sont les deux parois latérales 10 du meuble de rangement qui sont réalisées sous la forme d'une cassette renfermant un rideau déformable 5, mais il va de soi que l'on pourra prévoir une autre variante dans laquelle une seule des parois latérales est réalisée sous la forme d'une cassette à rideau, l'autre paroi latérale étant une simple plaque de type traditionnel.

- 45 **[0028]** On va maintenant décrire plus en détail les composants principaux qui constituent le meuble de rangement précité, à savoir ses parois latérales sous forme de cassette 10, ainsi que ses parois inférieure 2 et supérieure 3. La paroi arrière de fond 7 est quant à elle une simple plaque de type traditionnel, qui est mise en place lors du montage du meuble, ainsi que cela sera expliqué plus en détail ci-après.

- 50 **[0029]** Les figures 2 à 5 illustrent une cassette 10 constituant l'une au moins des parois latérales (ici les deux)

du meuble de rangement.

[0030] Chaque cassette 10 comporte une paroi externe 11, une paroi interne 12, et des parois d'extrémité opposées 13.

[0031] La géométrie particulière des parois d'extrémité 13 sera mieux comprise en se référant aux figures 6 et 7 qui montrent ses composants à une échelle agrandie.

[0032] Sur la figure 6, on distingue ainsi la face supérieure de la paroi d'extrémité inférieure 13 de la cassette 10, avec sa glissière 13.1 dans laquelle passe le bord inférieur du rideau déformable 5 associé (non représenté). Des moyens femelles d'encliquetage 13.2 sont prévus, ici en six points, destinés à recevoir des moyens mâles d'encliquetage homologues 2.2 prévus en face supérieure de la paroi inférieure 2 afin de fixer la cassette 10 sur ladite paroi inférieure. Des encoches 13.3 sont également prévues pour l'encliquetage de pattes homologues 11.2 agencées en partie basse de la paroi externe 11 de la cassette 10. On distingue également deux colonnettes 13.5 sur lesquelles sont encastrées deux cornières 14 (non visibles ici, mais représentées sur les vues éclatées des figures 4 et 5) qui sont des cornières verticales présentant une succession de perçages 14.1 venant en regard d'ouvertures homologues 12.1 prévues en deux rangées verticales sur la paroi interne 12.

[0033] La figure 7 permet de distinguer la face supérieure de la paroi d'extrémité inférieure 13, qui est l'image miroir de la face inférieure de la paroi d'extrémité supérieure, avec son empreinte de la glissière 13.1 qui est associée au rideau 5, ses encoches 13.3 associées aux pattes homologues 11.2 de la paroi externe 11, ainsi que des puits de centrage 13.4 dont la fonction sera explicitée ci-après, et des encoches 13.8 destinées à recevoir des éléments transversaux de raidissement tels que les deux éléments 8 qui ont été représentés sur la figure 10.

[0034] Pour une fabrication rationnelle, il sera naturellement avantageux de prévoir que la face supérieure de la paroi d'extrémité inférieure est identique à la face inférieure de la paroi d'extrémité supérieure, et réciproquement, comme c'est le cas ici.

[0035] La paroi interne 12 se présente sous la forme d'une plaque, de préférence réalisée en matière plastique par injection, en étant constituée par une plaque unitaire munie d'une pluralité d'ouvertures et/ou de découpes 12.1, 12.8 qui sont destinées à recevoir une extrémité d'éléments transversaux respectivement de rayonnage et/ou de raidissement 8. Les ouvertures 12.1 permettent de passer des paires de cornières de type traditionnel (non représentées) sur lesquelles on dispose une étagère, ou au moyen desquelles on organise un rangement en dossiers suspendus.

[0036] Dans la perspective d'une commercialisation du meuble de rangement en kit à assembler, il est très avantageux de prévoir que la ou chaque cassette 10 qui renferme un rideau déformable 5 est assemblée en usine, et fournie non démontable pour l'assemblage dudit meuble.

[0037] On va maintenant décrire plus en détail l'agen-

cement des parois inférieure 2 et supérieure 3 du meuble de rangement précité, en rapport avec une possible superposition de meubles de rangement.

[0038] Sur les figures 8 et 9, on a illustré respectivement en vue de dessus et en vue de dessous la paroi inférieure 2. Dans un souci de rationalisation, il sera avantageux de prévoir que la paroi supérieure 3 est réalisée avec la même structure, ce qui facilite la gestion des composants. Par suite, on se contentera de décrire la paroi inférieure 2 en se référant aux figures 8 et 9, les composants de la paroi supérieure 3 homologues de ceux de la paroi inférieure 2 étant affectés des mêmes références en 3.i.

[0039] La paroi inférieure 2 présente en face supérieure une zone centrale plane 2.6, et deux zones d'extrémité 2.3 qui correspondent à des sites d'implantation des cassettes 10 constituant les parois latérales du meuble de rangement. Chaque site d'implantation de cassette 2.3 comporte des pattes d'encliquetage 2.2 qui coopèrent avec les moyens femelles d'encliquetage homologues 13.2 prévus sur la plaque d'extrémité inférieure 13, ainsi que des pions de centrage 2.4 avec lesquels peuvent coopérer les puits cylindriques associés 13.4 de la plaque d'extrémité inférieure 13 lors du montage de la cassette 10 correspondante, ceci pour éviter tout risque de détériorer les moyens d'encliquetage lors du montage, par suite d'un mauvais positionnement de la cassette.

[0040] On constate également que la paroi inférieure 2 présente en face avant une rainure continue 2.1 qui constitue une glissière pour le ou chaque rideau 5, cette rainure se raccordant, à ses deux extrémités, à la glissière 13.1 de la paroi d'extrémité correspondante 13 de chaque cassette 10 concernée. Ainsi, lorsqu'un rideau 5 est extrait de la cassette 10 correspondante, son bord inférieur ne peut que passer dans la rainure continue 2.1 où il est guidé. Bien entendu, la paroi supérieure 3 présentera une rainure continue analogue 3.1 dans laquelle vient coulisser le bord supérieur de chaque rideau 5 lorsque celui-ci est extrait de la cassette correspondante 10.

[0041] On constate que la paroi inférieure 2 présente en outre, en face arrière, une rainure continue 2.5 qui est en fait destinée à recevoir le bord d'extrémité inférieur de la paroi arrière de fond 7. Bien entendu, la paroi supérieure 3 présentera également en face arrière une rainure continue 3.5 identique destinée à recevoir le bord d'extrémité supérieur de la paroi arrière de fond 7.

[0042] La figure 10 illustre en vue éclatée le meuble de rangement précité, et permet de bien comprendre les étapes particulièrement simples de montage dudit meuble in situ.

[0043] L'utilisateur commence par disposer à plat la paroi inférieure 2, sur les deux extrémités de laquelle il vient enficher les deux cassettes 10 constituant les parois latérales du meuble, en réalisant l'encliquetage des moyens d'encliquetage homologues associés. Ensuite, l'utilisateur dispose un ou deux éléments de raidissement 8, afin de garantir la bonne rigidité de l'ensemble en U ainsi réalisé, les extrémités en forme de crochet de ces

éléments de raidissement 8 étant reçues dans les encoches 13.8 ménagées sur la face supérieure de la paroi d'extrémité supérieure 13 de chaque cassette 10. Il suffit ensuite de venir mettre en place la paroi supérieure 3, en réalisant l'encliquetage des moyens homologues d'encliquetage prévus respectivement en face supérieure de la paroi d'extrémité supérieure 13 de chaque cassette 10 et en face inférieure de la paroi supérieure 3.

[0044] En cas d'utilisation du meuble de rangement en un module unique, il suffit de mettre alors en place une plaque de finition 9 sur la paroi supérieure 3, ce qui permet d'arriver au meuble de rangement illustré en figure 1, qui est prêt pour son utilisation.

[0045] A cet effet, et conformément à une deuxième caractéristique de l'invention, la face externe de la paroi supérieure 3 présente une empreinte 3.3, 3.6 qui est destinée soit à recevoir une plaque de finition en cas d'utilisation dudit meuble en un module unique, comme cela vient d'être mentionné, soit en variante destinée à constituer la paroi inférieure 2 d'un meuble analogue 1 disposé directement sur le premier en cas d'utilisation dudit meuble en au moins deux modules superposés. En outre, et conformément à une troisième caractéristique de l'invention, la paroi supérieure 3 présente inférieurement des premiers moyens 3.2 de fixation rapide aux parois latérales 10 du meuble concerné, et supérieurement des seconds moyens identiques 3.2 de fixation rapide aux parois latérales 10 du meuble éventuellement superposé, lesdits seconds moyens identiques faisant partie de l'empreinte 3.3 de la face externe de ladite paroi supérieure.

[0046] Une telle réalisation en modules superposés, ici au nombre de deux, va être maintenant décrite en référence aux figures 11 à 13.

[0047] Sur la figure 11, les deux parois latérales 10 ici sous forme de cassettes, ont déjà été mises en place sur la paroi inférieure 2, et deux éléments de raidissement 8 ont été également mis en place, en s'accrochant en partie haute des cassettes 10. La paroi supérieure 3 du module inférieur est sur le point d'être mise en place, mais, aucune plaque de finition 9 n'a été disposée sur l'empreinte de la face externe de cette paroi supérieure 3. Au contraire, on vient disposer un module analogue, dont les parois latérales sont ici également réalisées sous forme de cassettes 10, qui viennent s'encliqueter au niveau des sites d'implantation associés 3.3 de l'empreinte, les rideaux de fermeture 5 du module supérieur pouvant passer dans la rainure continue 3.1 associée de la paroi supérieure 3, et le bord d'extrémité inférieur du fond 7 du module supérieur étant reçu dans la rainure arrière associée 3.5.

[0048] Une fois le second module mis en place, si l'on souhaite utiliser seulement deux modules, il suffit alors de disposer une plaque de finition 9 qui est reçue dans l'empreinte 3.3, 3.6 de la face externe de la paroi supérieure 3 du module supérieur, comme cela est illustré sur la figure 11. Si l'on souhaite en variante utiliser un troisième module à superposer, alors on ne dispose pas de

plaque de finition 9 sur cette paroi supérieure 3, mais on continue à élever l'édifice, en venant encliqueter les cassettes latérales 10 du nouveau module supérieur, comme cela a été fait pour le deuxième module.

[0049] Dans tous les cas, la plaque de finition 9 repose sur la zone centrale plane 3.6 de l'empreinte, et elle est solidarisée à celle-ci, par exemple par un adhésif à double face.

[0050] On aura compris qu'on utilise pour l'assemblage du meuble uniquement des moyens de fixation rapide, qui sont ici des moyens d'encliquetage, lesquels moyens ne nécessitent aucun outil particulier.

[0051] Le meuble de rangement ainsi réalisé, qu'il soit en un module unique ou en plusieurs modules superposés, peut donc être monté par une seule personne et en quelques minutes, de façon très aisée, bien entendu sans avoir besoin d'utiliser un quelconque outil particulier, et aussi sans risque pour le monteur de se blesser lors des opérations de montage.

[0052] L'invention n'est pas limitée aux modes de réalisation qui viennent d'être décrits, mais englobe au contraire toute variante reprenant, avec des moyens équivalents, les caractéristiques essentielles énoncées plus haut.

[0053] En particulier, on pourra prévoir une réalisation simplifiée et plus traditionnelle des parois latérales du meuble de rangement, en utilisant non plus des parois latérales réalisées sous forme de cassettes renfermant un rideau, mais des parois latérales réalisées sous forme de plaques à une seule paroi, dont les bords supérieur et inférieur viennent s'encaster respectivement sous la paroi supérieure et sur la paroi inférieure.

35 Revendications

1. Meuble de rangement, du type comportant une paroi inférieure (2) et une paroi supérieure (3), deux parois latérales (10), une paroi arrière de fond (7) et une face avant ouverte (4), **caractérisé en ce que** l'une au moins des parois latérales (10) est agencée sous la forme d'une cassette renfermant un rideau déformable (5) qui peut être tiré de la cassette ou rentré dans celle-ci par coulissement dans des glissières (13.1) superposées associées agencées à l'intérieur de ladite cassette, et **en ce que** la face externe de la paroi supérieure (3) présente une empreinte (3.3, 3.6) destinée soit à recevoir une plaque de finition (9), en cas d'utilisation dudit meuble en un module unique, soit à constituer la paroi inférieure (2) d'un meuble analogue (1) disposé directement sur le premier, en cas d'utilisation dudit meuble en au moins deux modules superposés, la paroi supérieure (3) dudit meuble présentant inférieurement des premiers moyens (3.2) de fixation rapide aux parois latérales (10), et supérieurement des seconds moyens identiques (3.2) de fixation rapide aux parois latérales (10) du meuble éventuellement superposé, les-

aits seconds moyens identiques faisant partie de l'empreinte (3.3) de la face externe de ladite paroi supérieure.

2. Meuble de rangement selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** les moyens de fixation rapide (3.2) sont des moyens d'encliquetage ne nécessitant aucun outil particulier. 5
3. Meuble de rangement selon l'une des revendications 1 et 2, **caractérisé en ce que** l'empreinte de la face externe de la paroi supérieure (3) présente une zone centrale plane (3.6). 10
4. Meuble de rangement selon la revendication 3, **caractérisé en ce que** la plaque de finition (9) repose sur la zone centrale plane (3.6) de l'empreinte, et est solidarisée à celle-ci par un adhésif à double face. 15
5. Meuble de rangement selon l'une des revendications 1 à 4, **caractérisé en ce qu'**en cas d'utilisation dudit meuble en au moins deux modules superposés, la paroi supérieure (3) du module le plus élevé est équipé d'une plaque de finition (9). 20

25

30

35

40

45

50

55

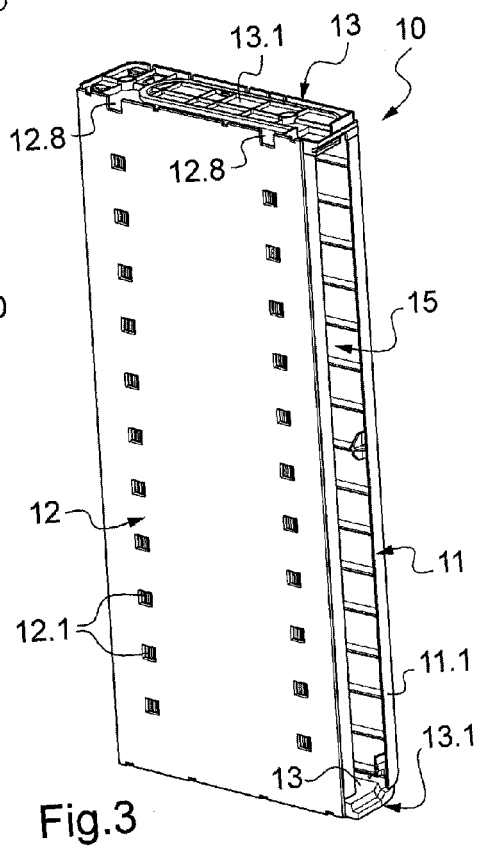
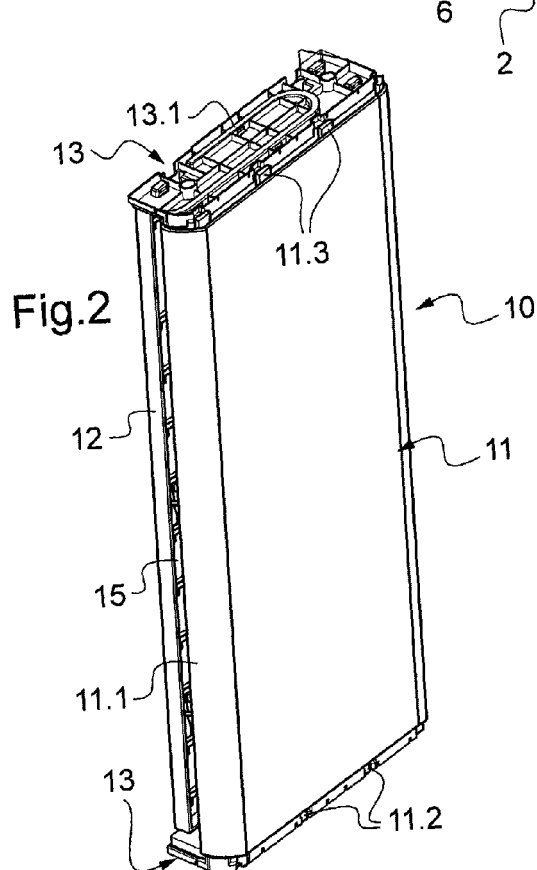
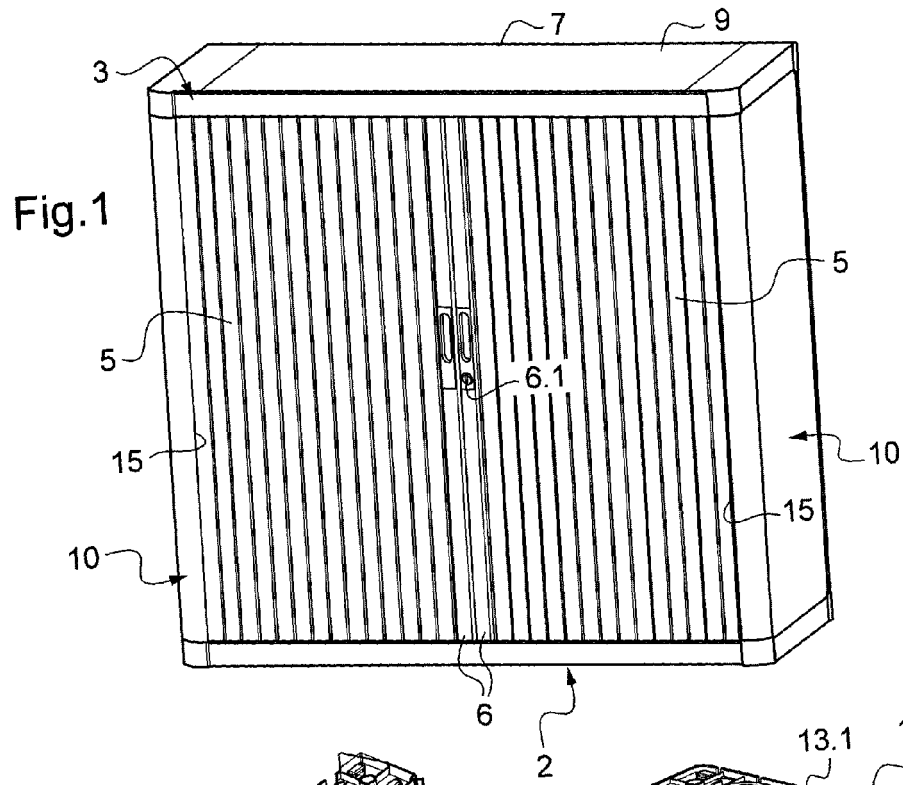
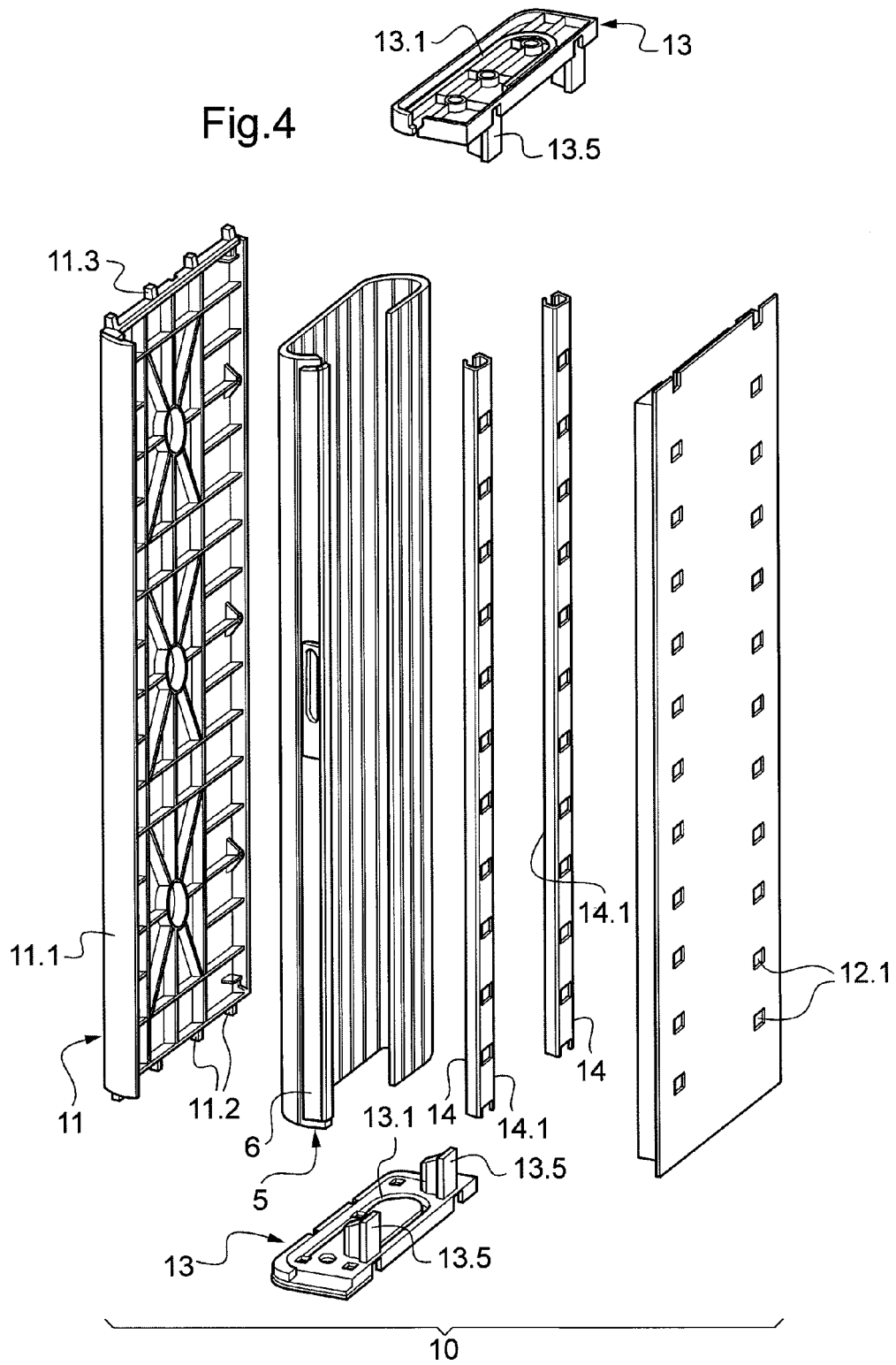


Fig.4



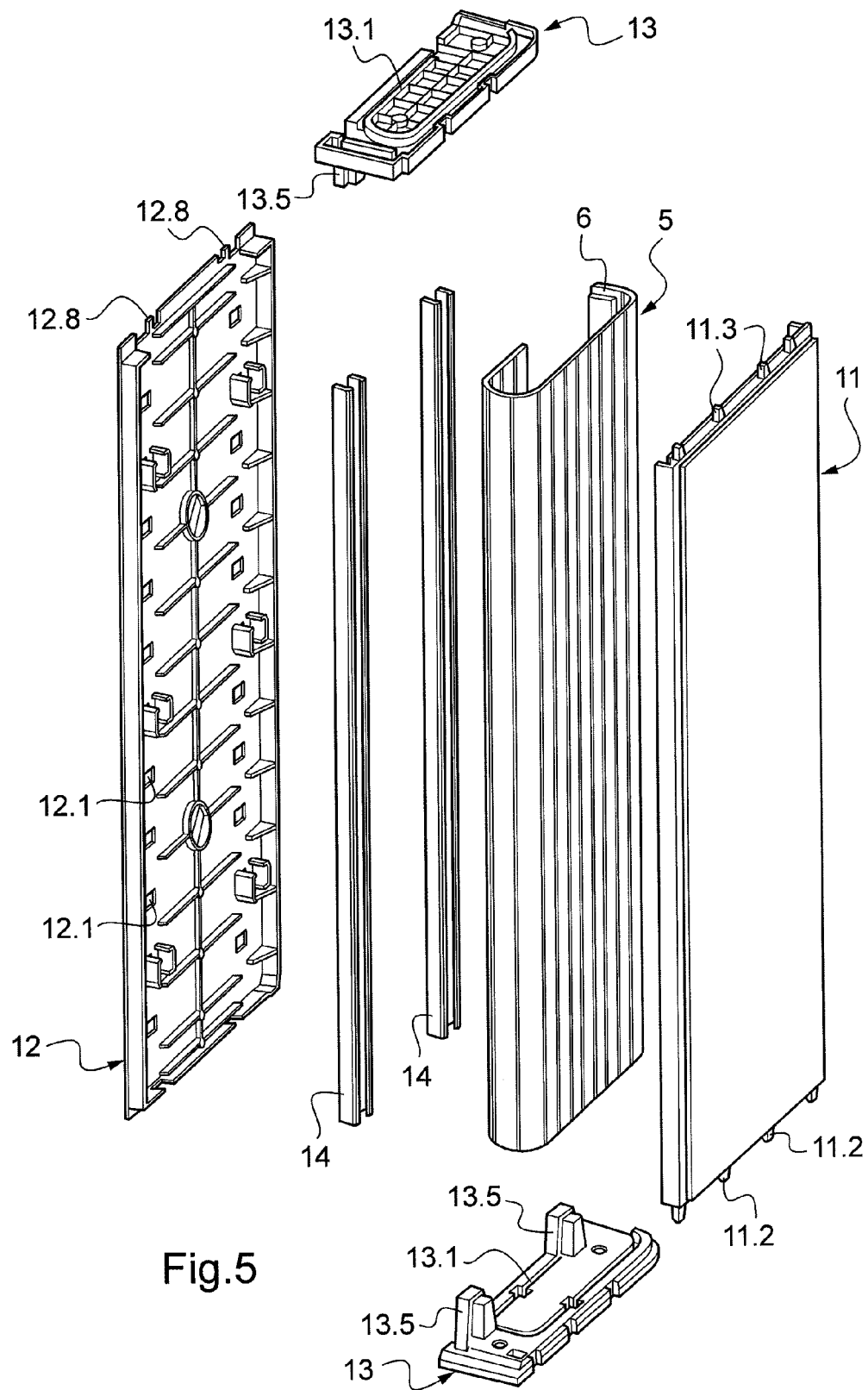
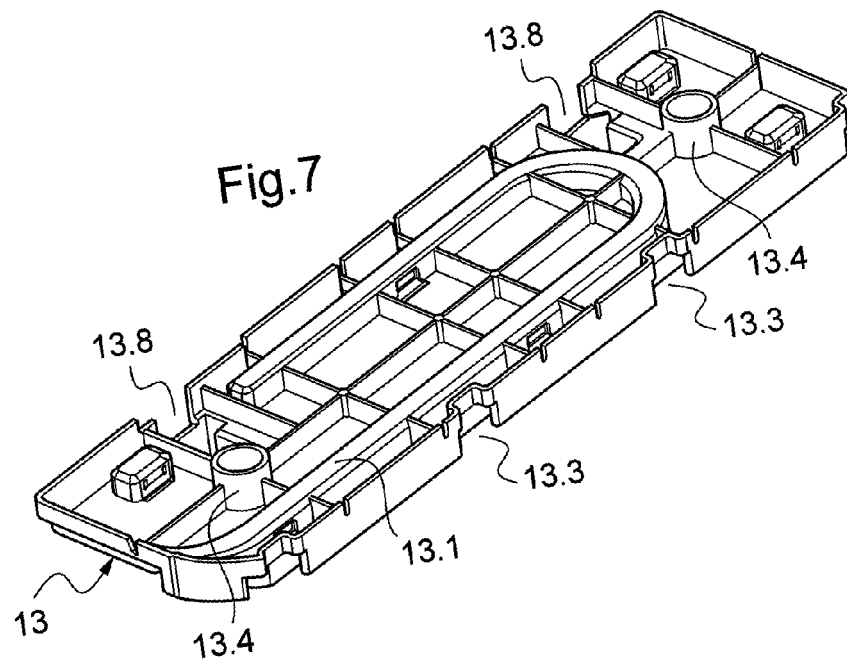
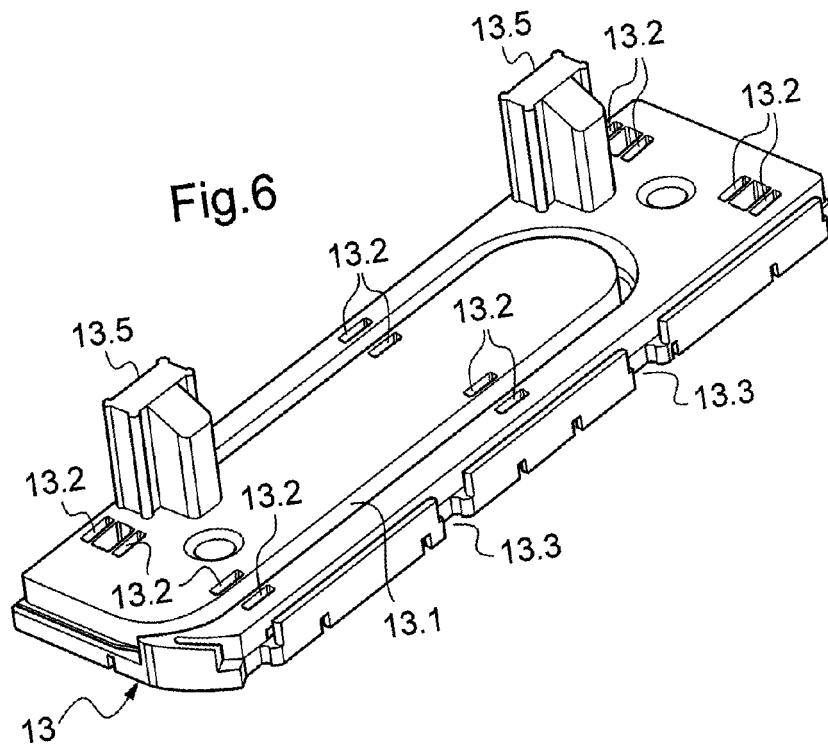
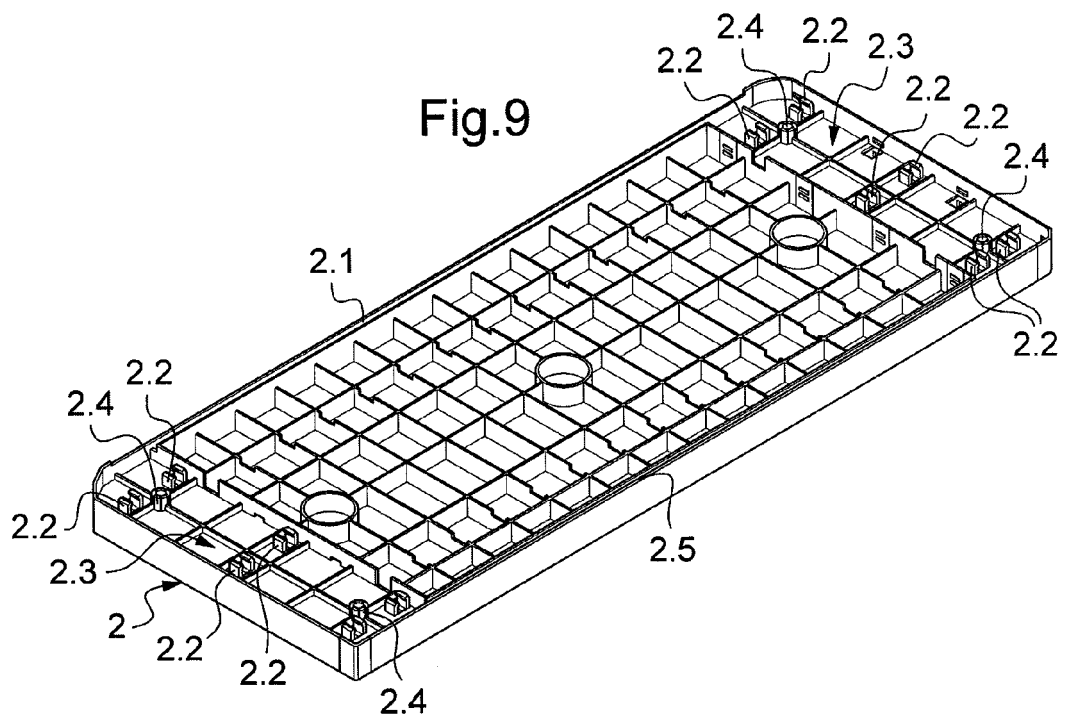
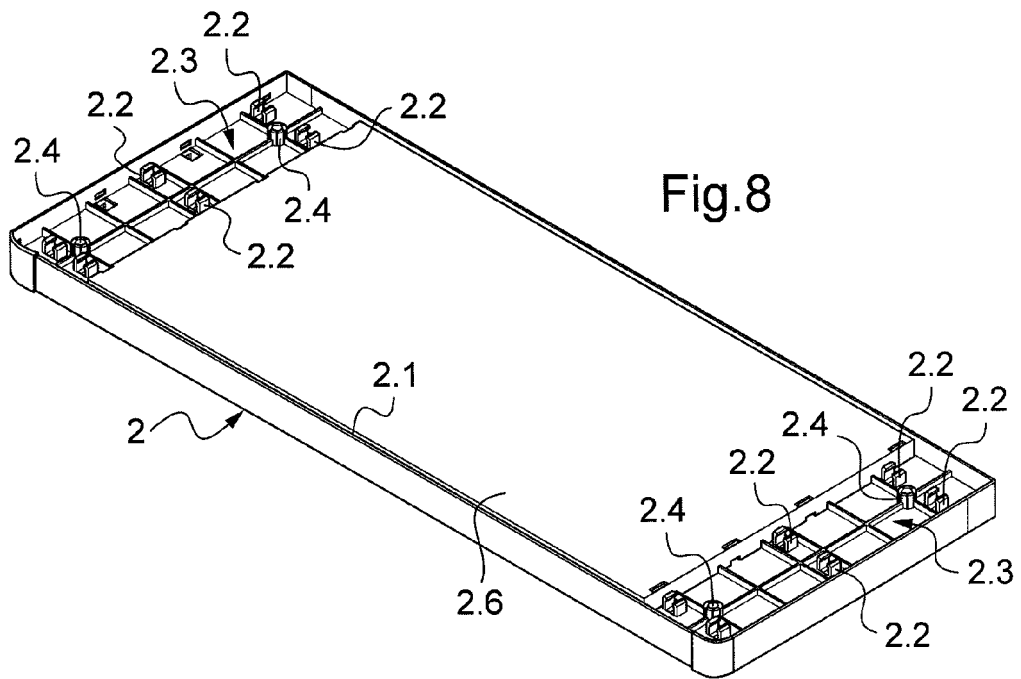
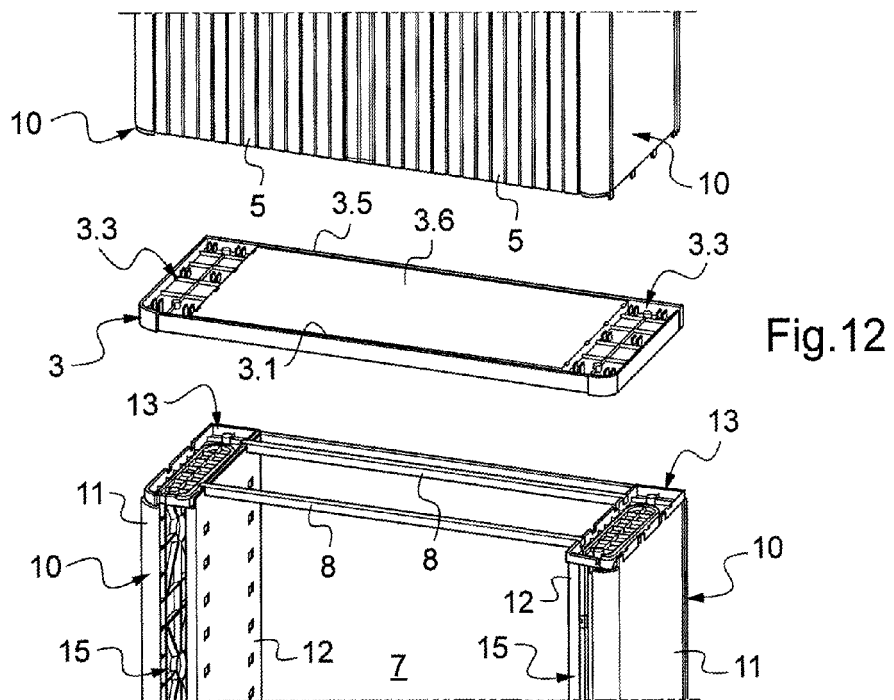
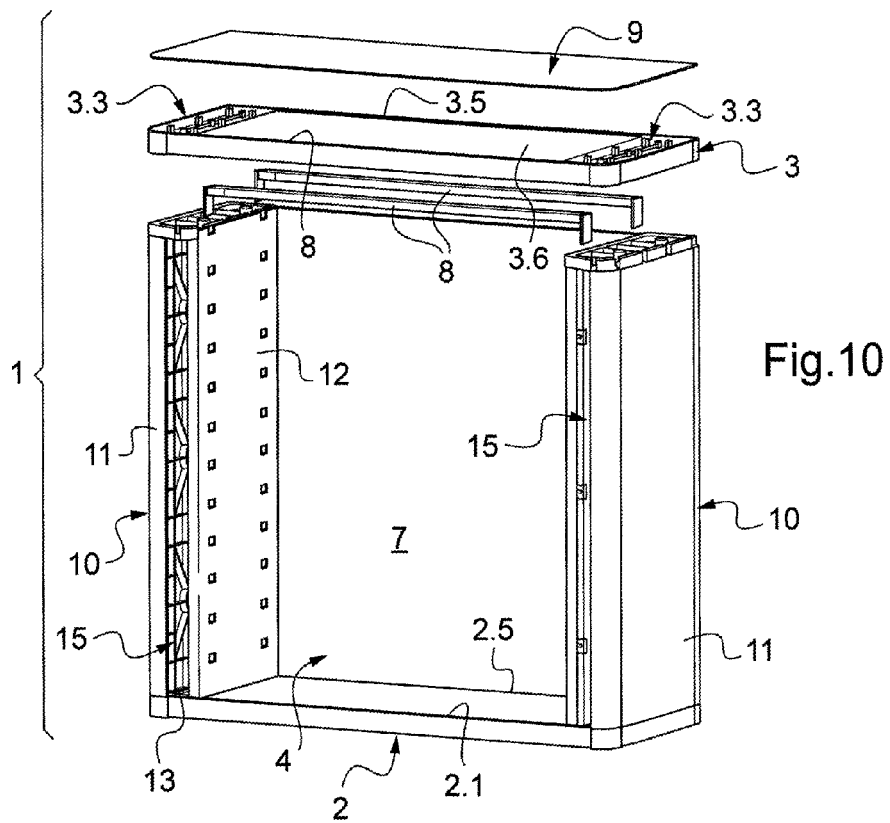


Fig.5







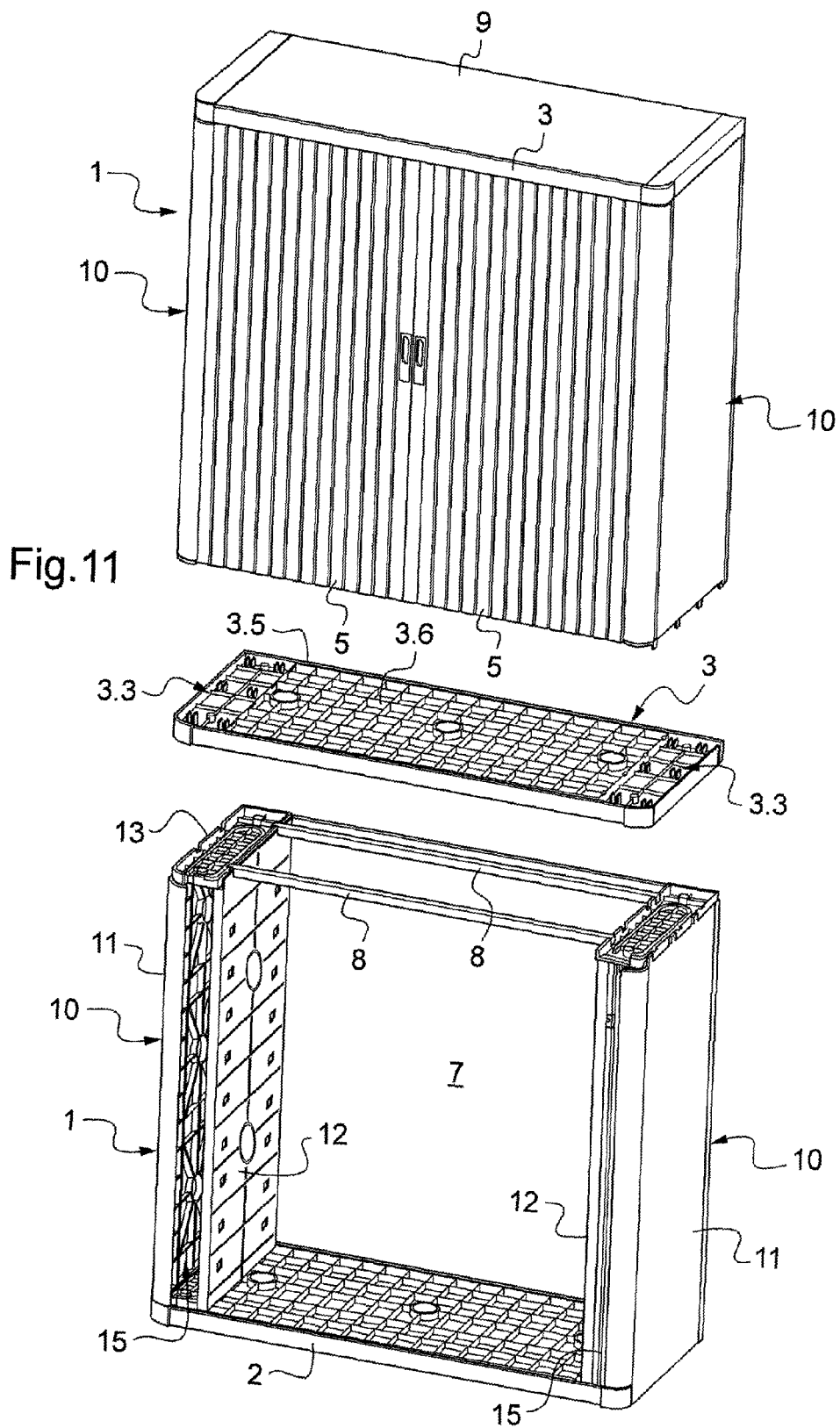
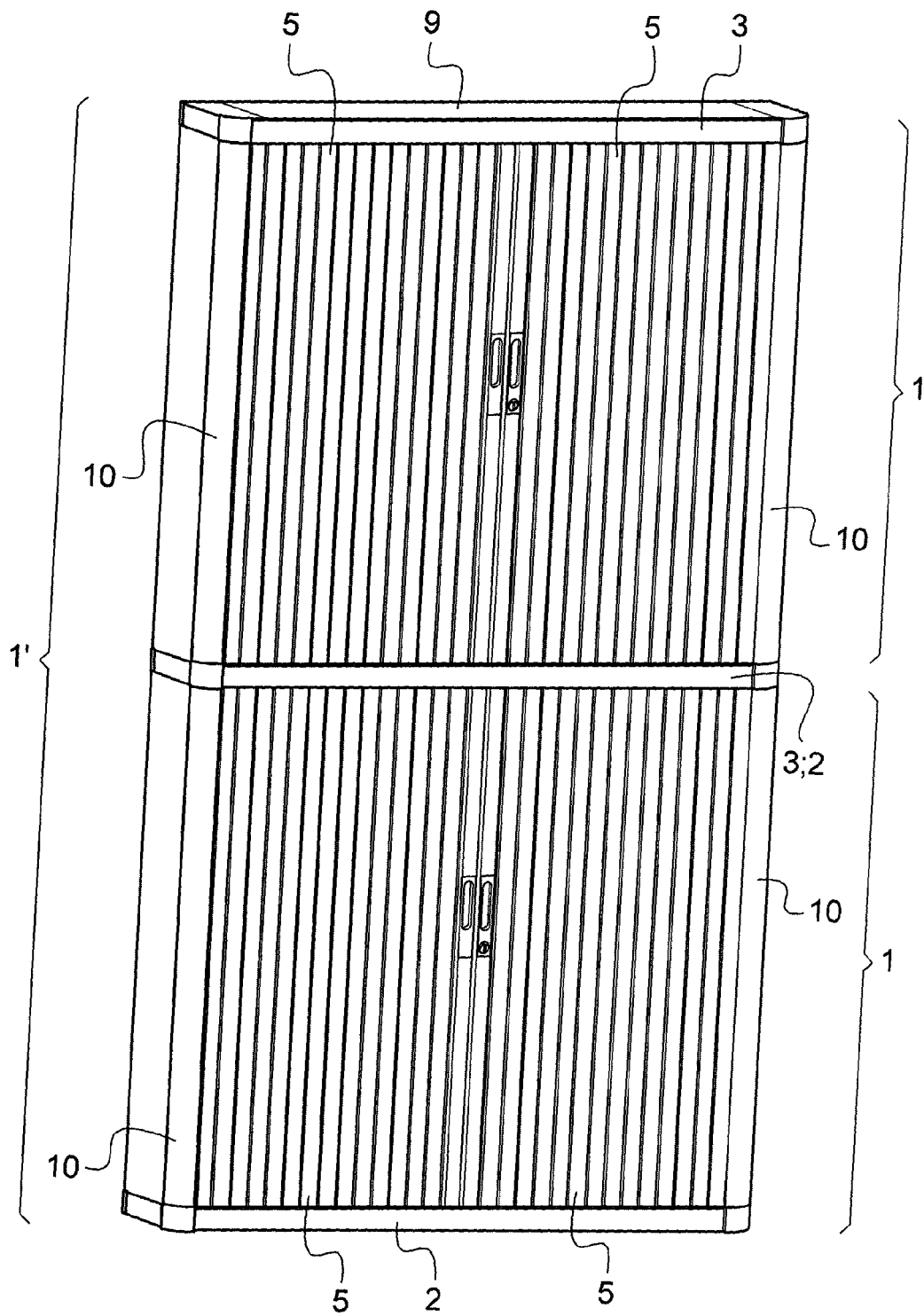


Fig.13





RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 10 16 6517

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
A	FR 2 873 272 A1 (MALLOUK) 27 janvier 2006 (2006-01-27) * page 2, ligne 15 - page 3, ligne 6 * * page 5, ligne 19 - page 8, ligne 6; figures 1,2,4 *	1-5	INV. A47B87/02 E06B9/11 A47B87/00
A	FR 2 926 193 A1 (JEANDEAUD) 17 juillet 2009 (2009-07-17) * page 1, ligne 20 - page 2, ligne 19 * * page 4, ligne 28 - page 5, ligne 13 * * page 9, ligne 24 - page 13, ligne 11; figures 10-12 *	1,2	
A	US 2004/164653 A1 (WINKLESS) 26 août 2004 (2004-08-26) * alinéas [0001], [0010], [0014], [0037], [0038], [0050]; figures 1,10,11,14 *	1-5	
A	GB 1 201 500 A (KERRIDGE JOINERY LTD) 5 août 1970 (1970-08-05) * le document en entier *	1-5	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
A	WO 92/05724 A1 (NEILL ET AL) 16 avril 1992 (1992-04-16) * colonne 2, ligne 5 - ligne 25 * * page 5, ligne 6 - ligne 14 * * page 5, ligne 28 - ligne 34 * * page 7, ligne 24 - page 8, ligne 36; figures 1,5,5A,6A *	1-5	A47B E06B
A	GB 2 203 631 A (TEMPLESTOCK LTD) 26 octobre 1988 (1988-10-26) * page 3, alinéas 1,2 * * page 5, alinéa 5 * * page 6, alinéa 3 * * page 7, alinéa 3; figures 2,3 *	1-5	
1 Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche La Haye		Date d'achèvement de la recherche 26 octobre 2010	Examineur Jacquemin, Martin
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 10 16 6517

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

26-10-2010

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
FR 2873272	A1	27-01-2006	AU 2005273772 A1	23-02-2006
			BR P10515222 A	15-07-2008
			CA 2574061 A1	23-02-2006
			CN 1988826 A	27-06-2007
			EP 1796510 A1	20-06-2007
			WO 2006018520 A1	23-02-2006
			JP 2008507413 T	13-03-2008
			US 2008042534 A1	21-02-2008
			ZA 200701522 A	30-07-2008
FR 2926193	A1	17-07-2009	WO 2009092943 A2	30-07-2009
US 2004164653	A1	26-08-2004	CA 2458298 A1	21-08-2004
GB 1201500	A	05-08-1970	US 3529878 A	22-09-1970
WO 9205724	A1	16-04-1992	AUCUN	
GB 2203631	A	26-10-1988	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- EP 1975366 A1 [0004]
- EP 1426547 A1 [0004]
- EP 1275812 A1 [0004]
- FR 2873272 A1 [0005]
- WO 9205724 A1 [0005]
- US 2004164653 A1 [0005]
- GB 1201500 A [0005]
- GB 2203631 A [0005]
- US 2094940 A [0006]
- US 5823645 A [0006]
- US 3135544 A [0006]
- FR 2926193 A1 [0006]
- FR 422623 A [0006]
- GB 877222 A [0006]
- DE 802528 C [0006]